

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE DE LA COMMUNE DE VICQUES DU 27 NOVEMBRE 2017

Présidence : M. Gabriel Friche, Président
Secrétariat : Mme Catherine Marquis, secrétaire communale
Conseil communal : Mme Sylviane Faivre, responsable des bourgeoisies
Bourgeois présents : 16 personnes assistent aux débats
Lieu : Centre communal de Vicques, 1^{er} étage

1. Salutations et souhaits de bienvenue

M. le Président, Gabriel Friche souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée bourgeoise, convoquée par avis au Journal Officiel, avis à domicile et affichage public.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue ;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 27 mars 2017;
(le document peut être consulté à l'administration communale ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse www.val-terbi.ch)
3. Domaine agricole « Sur Tevie » : informations sur la reprise de l'exploitation ;
4. Discuter et préavisier un crédit de Fr. 85'600.-, sous déduction des subventions, destiné à la réfection du chemin des Vions ;
5. Accorder le statut de bourgeoise d'honneur à Madame Sylviane Faivre ;
6. Divers.

L'ordre du jour n'est pas amendé.

M. Claude Rudolf est désigné scrutateur. Il dénombre 16 ayants droit présents.

2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2017

Le procès-verbal de cette assemblée a été mis à disposition des ayants droit bourgeois au secrétariat communal et sur le site internet de la Commune. Aucune demande de complément ni de rectification n'a été adressée au secrétariat communal.

Dès lors, M. le Président déclare le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Domaine agricole « Sur Tevie » : informations sur la reprise de l'exploitation

Rapporteur : Sylviane Faivre, conseillère communale.

A la suite du décès prématuré de Michel Grolimund, la communauté héréditaire a fait part de son intérêt à poursuivre l'exploitation de la ferme Sur Tevie. Sur préavis de la Commission bourgeoise, le Conseil communal a accepté que le fils, Pierre Grolimund, reprenne tous les droits et devoirs de la communauté héréditaire envers la Bourgeoisie de Vicques, notamment le contrat de bail et le droit de superficie qui avaient été concédés à Michel Grolimund. La maman continuera d'apporter sa contribution, comme elle l'a toujours fait.

Le fermage est de 18'000.- par année et le droit de superficie a été concédé en 2004 pour une durée de 50 ans.

4. Discuter et préavisé un crédit de Fr. 85'600.-, sous déductions des subventions, destiné à la réfection du chemin des Vions

La réfection du chemin des Vions consiste en la réalisation d'une desserte forestière au lieu-dit « Pré Derrière Montagne » à Vicques, sur une longueur de 1350 m. La surface desservie par ce chemin est de 70 ha. L'exploitation de 450 m³ de bois par année est envisagée. Le projet prévoit plus spécifiquement de réfectionner l'ancien chemin en l'élargissant pour répondre aux normes actuelles. Le nouveau chemin permettra également de desservir les pâturages du Pré Derrière et du Retemberg.

Les objectifs visés sont les suivants :

- ✓ Sécurisation du chemin (largeur et solidité)
- ✓ Optimiser l'exploitation forestière (câble grue)
- ✓ Accès aux pâturages (Pré derrière et Retemberg)
- ✓ Passage AJTP
- ✓ Balisage cyclable.

Devis

Le projet global est devisé à Fr. 85'600.-. Ce montant englobe la gestion et le concept de desserte ainsi que la préparation du chantier coupe.

L'ouvrage pourra bénéficier d'une subvention cantonale et fédérale de 56 %, soit au maximum 47'600.-. Le solde sera financé par un prélèvement sur les fonds bourgeois.

Discussion

A la demande de Camille Friche, il est indiqué qu'il est impossible à l'heure actuelle de savoir durant combien d'année l'exploitation forestière telle que décrite (450 m³ par année) sera effective.

Il sera précisé à l'attention de Daniel Charmillot que les véhicules lourds pourront utiliser le tracé réfectionné, depuis le chemin des plantations.

Michel Fromaigeat s'inquiète pour la pérennité de l'ouvrage avec les ornières que pourraient causer le passage des véhicules.

Jean-Luc Charmillot est d'avis que la réfection de ce chemin est opportune. Il fait toutefois remarquer que celui-ci n'est pas destiné à la circulation de véhicules 4X4, faisant ainsi allusion aux personnes qui l'empruntent pour récupérer le bois de chauffage préparé à l'attention des bourgeois.

Gérard Friche émet alors le souhait que les stères soient entreposés à des endroits faciles d'accès pour des véhicules automobiles. Cette demande sera relayée au Triage forestier.

Ephrem Charmillot fait remarquer que la création de fosses et bovistop constituerait un ouvrage coûteux.

Camille Friche informe l'assemblée que le mode de réfection des chemins forestiers dans le canton de Soleure est particulièrement intéressant en terme d'écoulement des eaux de surface.

Vote :

Par un vote à main levée, à une large majorité, les ayants droit préavisent favorablement un crédit de Fr. 85'600.-, sous déductions des subventions, destiné à la réfection du chemin des Vions.

5. Accorder le statut de bourgeoise d'honneur à Madame Sylviane Faivre

Rapporteur : Gabriel Friche

Sylviane Faivre est entrée au Conseil communal le 1^{er} octobre 2007, soit il y a plus de 10 ans, en remplacement de Didier Charmillot. Depuis lors, elle est restée fidèle au dicastère de la Bourgeoisie.

Sylviane Faivre a donné beaucoup de temps et de son énergie pour assurer une gestion efficace du patrimoine bourgeois. Le changement de locataire à la Ferme sur Moton lui a valu initialement certaines critiques. En 2013, sa charge de travail s'est accrue avec la fusion et la reprise consécutive des bourgeoisies de Vermes et Montsevelier. Il faut également citer la fusion des triages forestiers, projet mené avec succès ou le remaniement parcellaire de Courchapoix-Corban-Montsevelier. Sa tâche préférée était le martelage où elle a pris beaucoup de plaisir à découvrir les essences locales.

Au nom des bourgeois de Vicques, Gabriel Friche la remercie pour l'ensemble du travail accompli durant ces dix années et lui souhaite plein de belles choses dans sa vie future.

En guise de remerciements pour son engagement, la Commission bourgeoise a souhaité lui accorder le statut de bourgeoise d'honneur.

Discussion :

Elle n'est pas demandée.

Vote :

Le statut de bourgeoise d'honneur est accordé par acclamation à Madame Sylviane Faivre à une très large majorité des personnes présentes.

6. Divers et apéritif

Christophe Schaller demande à connaître la procédure pour acquérir une bille de bois pour des travaux de menuiserie. Sylviane Faivre lui indique qu'il faut s'adresser directement au Triage forestier et contacter le garde. De même, il est possible de disposer de résidus de coupes.

Gabriel Charmillot demande quel est le pouvoir du triage. Il lui est répondu que chaque partenaire du triage, dont la Bourgeoisie de Vicques, est représenté par un membre à la commission.

Christophe Schaller fait remarquer que de nombreux résidus ont été laissés au sol après une coupe dans le secteur du sentier des Béchattes, ce qui empêche l'accès au sentier. Sylviane Faivre se renseigne auprès du garde à ce sujet.

A la demande de Michel Fromaigeat, il est précisé les travaux exécutés pour l'entretien de la cabane du Pré Godat (mise en place de fenêtres incassables sur une face, remplacement des tuiles bétons par des tuiles translucides afin d'améliorer la luminosité.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20.35 heures.
Elle est suivie d'un apéritif pour marquer la fin de la législature.

Vicques, le 27 novembre 2017

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE
DE VICQUES**

Gabriel Friche
Président

Catherine Marquis
Secrétaire